

REPUBLIQUE FRANCAISE



DÉPARTEMENT  
DU JURA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
**Séance du Jeudi 11 avril 2024**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSETNET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

5 avril 2024

**Présents** : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérôme FASSETNET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD, Mme Lucette NAEGELLEN **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT

et qu'elle a été faite le

5 avril 2024

Suppléés :

Absents excusés : **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Anne-Marie LONGY **Gendrey** : M. Gilbert TSCHAIINE **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, **Ougney** : M. Cédric IVANES **Ranchot** : M. Gérard ROBERT **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 36Absents suppléés : 0Absents excusés : 13Secrétaire de séance : M. Alain GOMOTProcurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (Fraisans), Mme Anne-Marie LONGY (Fraisans), M. Régis CHOPIN (Orchamps), M. Gérard ROBERT (Ranchot), Mme Aurélie CHANCENOTTE (Romain), M. Ludovic DUVERNOIS (Taxenne)

Mandataires : M. Dominique JOLY (Fraisans), M. Sébastien HENGY (Fraisans) M. Gérome FASSETNET (Louvatange), Mme Séverine MARANO (Ranchot), Mme Isabelle GUILLOT (La Bretenière), M. Stéphane ECARNOT (Thervay)

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2024\_04\_031

Objet :

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

## DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

### 1. En matière de marchés publics

#### a. Consultations inférieures à 40 000 €

- **PCT – Extension agricole ou communale – Station d'épuration Ranchot (décision n° 063-2024)**

Titulaire : SIDEC – 1 rue Maurice Chevassu – 39000 LONS LE SAUNIER

Date de notification : 14 mars 2024

Montant : 2 175,70 € HT

- **Marché « Mise aux normes électriques des Bâtiments de la CCJN » – Avenant n°5 (décision n° 064-2023)**

Titulaire : MP SOLUTION – 4 rue Richebourg – 39350 GENDREY

Date de notification : 16 mars 2024

Montant : – 170,12 € HT.

- **Contrat de location maintenance relatif à une machine à affranchir (décision n° 065-2024)**

Titulaire : PITNEY BOWES – Immeuble le Traingle – 9 rue Paul Lafargue – CS 20012– 93456 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

Date de notification : 21 mars 2024

Montant : 450,00 € HT par an

### 2. En matière de ressources humaines

- **Convention de stage avec la MFR Amange (décision n° 054-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Loula DESCHAMPS en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Montmirey la Ville ;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Gaëlle LAFAYE, Responsable du site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le lycée Mont Roland à Dole (décision n° 055-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Maylo TREDD en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dampierre ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Romain ROUSSEAU, Responsable du site, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel Fraisans (décision n° 056-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Julia MAIRET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multiaccueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège Maryse Bastie Dole (décision n° 057-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Maelyne BELLAMY en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multiaccueil à Fraisans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège Mont Roland à Dole (décision n° 058-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Leane DEMILLIERE en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multi accueil ;
- 2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable du site, soit la tutrice du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR Salins les Bains (décision n° 059-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Véronique MORLIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Rans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR Salins les Bains, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Clément GRAS, Responsable du site, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec la MFR Salins les Bains (décision n° 060-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Véronique MORLIER en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, à la Micro crèche Salans ;
- 2/ De mettre en place une convention entre la MFR Salins les Bains, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Alexandre VINIT, Responsable du site, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- **Convention de stage avec le collège Gustave Eiffel Fraisans (décision n° 061-2024)**

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Margaux VIOLET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Gendrey ;
- 2/ De mettre en place une convention entre le collège Gustave Eiffel, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Madame Sylvia LANUSSE, Responsable du site, soit la tutrice du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ **Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel/bénévole - (décision n° 062-2024)**

1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Cyprien MOUSSET en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Fraisans ;

2/ De mettre en place une convention entre le collaborateur occasionnel/bénévole, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ De prendre acte que le stage est rémunéré.

4/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

**Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET

The image shows a blue ink signature of Gérome FASSET over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'JURA NORD' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a landscape.